

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-04-07

COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 26 mars 2019

Membres en exercice : 118

Membres présents : 77

Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, MALIRAT Jean-Pierre, DOUX Alain, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, BOURGOGNE Véronique, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, LAURET Bernard / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MARNIESSE Denis, DADEL Jean-Denis, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, GOMEZ Natacha, MOTHES Christophe, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, SAUTS Laurent, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : TONNEAU Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon-Pujols** : TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Maryse, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, JOUANNO Jean, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BERNARD Aliette, LAVOIR Denis, CONORD Diana, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, MALLANDIT-SALLAUD Christian / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, PRA Jean-Marc, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, LIOTEAU Mady, DUBOS Jean-Claude, LEBRUN Gérard / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, ZECCHINI Alphonse, LEPETIT Nathalie, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, CESAR Gérard / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, POUPIN Annie, SERVANT Jacques, LETELLIER Maurice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Considérant la présentation du budget primitif, du budget supplémentaire de l'exercice 2018,

Considérant les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la présentation du compte de gestion 2018 faite par Monsieur le Président aux membres de l'assemblée et le débat qui s'en suit,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2018 ci-annexé dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et ce pour le budget Principal de l'USTOM (20800)
- DECIDE de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président

Sylvain MARTIN

